

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<i>Nombre de Conseillers :</i>	
<i>en exercice</i>	<i>: 7</i>
<i>présents</i>	<i>: 4</i>
<i>représentés</i>	<i>: 0</i>
<i>votants</i>	<i>: 4</i>
<i>Pour</i>	<i>: 4</i>
<i>Contre</i>	<i>: 0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>: 0</i>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un avril deux mil vingt six à 20h30, suivant convocation, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

Étaient présents : Mr BOUTY, Mr CHARIAL, Mme COOLS et Mme SAMY.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CAMBON, Mr LEROUSSEAUD et Mr MONTHEIL

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL

Délibération 2026/024 du 21 avril 2026

Fixation du taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2025 et indique qu'il convient de se prononcer sur les taux 2026.

	TAUX 2026
Taxe foncière (bâti)	30,86 %
Taxe foncière (non bâti)	69,89 %
Taxe habitation résidence secondaire	15,10 %

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De fixer le taux des taxes directes locales pour 2026 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 21 avril 2026
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20260421-2026-024-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026